

DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE VILLIEU-LOYES-MOLLON

République Française

Membres afférents au Conseil : 17
En exercice : 17
Qui ont pris part à la délibération : 11

L'An deux mille vingt-trois et les dix-neuf avrils à 20 heures 30, le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric BEAUFORT, Maire, Président du CCAS.

Présents :

Mesdames Sylvie BLANCHARD, Roselyne BURON, Christine CASTEUR, Marie DOMINGUEZ, Rita ERIGONI, Florence LA ROSA,
Messieurs Eric BEAUFORT, Michel DUMAZET, Claude FESTAZ,

Excusés :

Mme Marie-Jeanne ALEXANDRE qui donne pouvoir à M. Michel DUMAZET,
Mme Joëlle KRUCHTEN qui donne pouvoir à Mme Roselyne BURON,
Mesdames Elisabeth ELLUL, Hélène JOSSERAND, Maria MULLER,
Messieurs Patrick BESACIER, José DOMINGUEZ, Patrick NOVELLA.

Secrétaire de séance : M. Michel DUMAZET

Objet : FINANCES : Vote du compte administratif 2022 - Budget CCAS

Madame BLANCHARD rappelle au Conseil d'administration qu'il convient d'approuver le compte administratif de l'année 2022 du budget CCAS tel qu'il le présente ci-après :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses / Déficits	Recettes / Excédents	Dépenses / Déficits	Recettes / Excédents	Dépenses / Déficits	Recettes / Excédents
Résultat reporté (001 ou 002 en N-1)	3 212,33		12 879,68		16 092,01	
Opérations exercice			97 674,69	88 760,11	97 674,69	88 760,11
Résultat de l'exercice	0,00		-8 914,58		-8 914,58	
Résultat de clôture	3 212,33		3 965,10		7 177,43	
RAR à reporter N						
Part à affecter au c/1068 (RI)						
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 212,33				RI001	
002 Résultat de fonctionnement reporté			3 965,10		RF002	
Solde disponible en investissement	3 212,33					

Le Conseil d'Administration, sous la présidence de la Vice-Présidente, Sylvie BLANCHARD,
à l'unanimité :

- Approuve le Compte administratif de 2022 du budget C.C.A.S,

Délibération CCAS n° 02-02-2023

Ont voté contre : 0

Ont voté pour : 11

Se sont abstenus : 0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Président.

